

## Tarif spécifique des frais formation pour un stagiaire du DU Cyberdéfense des TPE/PME

### Le conseil d'administration

*Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L613-3 et suivants, L711-1, L713-3, L719-4, R613-32 et suivants ;  
Vu le Code du travail, et notamment ses articles L6111-1 et suivants, et R6111-1 ;  
Vu la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel ;  
Vu le décret n°2012-1246 modifié du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (décret GBCP) ;  
Vu les statuts modifiés de l'université Bretagne Sud ;  
Vu les statuts modifiés de l'ENSIBS ;*

Le DU Organiser la cyberdéfense des TPE, PME, organismes publics et privés est une formation continue adressée aux personnes salariées de TPE/PME et/ou aux militaires de la gendarmerie nationale dans le cadre d'une convention de partenariat entre l'UBS et la gendarmerie nationale. [REDACTED], militaire de la gendarmerie nationale a souhaité participer à cette formation en 2022-2023.

Toutefois, étant dans une démarche de réorientation professionnelle, il n'a pas pu bénéficier du tarif négocié avec la gendarmerie nationale (1 900 €) et a donc demandé à pouvoir bénéficier d'un tarif spécifique.

### Après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité des suffrages exprimés le tarif de 3000€ (hors frais d'inscription) à facturer à [REDACTED] pour l'inscription au DU Organiser la cyberdéfense des TPE, PME, organismes publics et privés, 2<sup>ème</sup> session 2023.

### Documents en annexe :

- Néant

#### Décompte des votes :

		Suffrages exprimés :	22
Membres en exercice :	29	Pour :	22
Membres présents :	18	Contre :	0
Membres représentés :	6	Abstentions :	2

Visa de la Présidente, Virginie DUPONT  
Par délégation, Sébastien LE GALL

Signé électroniquement par : Sébastien Le Gall  
Date de signature : 28/06/2024  
Qualité : VP CA, RH et Finances



Transmission au Recteur, Chancelier des universités et publication sur le site de l'UBS : 1<sup>er</sup> juillet 2024

